



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 18799

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les recommandations exprimées dans le rapport thématique 2007 de la Défenseure des enfants concernant les adolescents en souffrance. La Défenseure des enfants préconise de mettre en place une ligne nationale d'écoute téléphonique destinée aux parents confrontés à la souffrance psychique de leurs enfants avec des plages horaires adaptées. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Afin de répondre aux besoins d'information, de conseil et d'écoute exprimés par les jeunes, les pouvoirs publics ont confié en 1995 à l'association « L'école des parents et des éducateurs d'Ile-de-France » l'organisation et le suivi d'un service téléphonique anonyme et gratuit appelé le « Fil santé jeunes ». À ce numéro vert accessible 7 jours sur 7 de 8 heures à minuit au 0 800-235-236 a été ajouté en 2001 un service internet (www.filsantejeunes.com). Dans le cadre du plan santé jeunes, présenté en conseil des ministres le 27 février 2008 par la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, sont notamment prévus un développement de ce service téléphonique ainsi qu'un accès facilité. À cet effet, diverses mesures seront mises en oeuvre. Une campagne de promotion par Internet complétera celle assurée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé. La réduction à quatre chiffres du numéro d'appel annoncée vise à favoriser sa mémorisation. Enfin, l'expérimentation de la gratuité à partir de téléphones portables devrait conduire à toucher un public potentiel plus important.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18799

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2008, page 2025

Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4729